

## DOLFINES

Société anonyme au capital de 4.838.482,62 euros  
Siège social : 12 Avenue des Prés, 78180 Montigny-Le-Bretonneux  
428 745 020 RCS Versailles

FR0014004QZ9 – ALDOL

(La "Société")

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022</b></p>
---

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la société DOLFINES au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe au bilan établi au 31 décembre 2022.

### 1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport (le « **Rapport** ») constituent notre analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

#### 1.1 SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires de l'année 2022 s'établit à 4,2 M€. Il progresse par rapport au chiffre d'affaires de l'année 2021, qui était de 3,9 M€.

- o **Energies conventionnelles (DOLFINES Oil & Gas Services) : +20 %**

Le chiffre d'affaires des activités O&G s'établit à 3.8 M€.

Même si nous avons subi un ralentissement net au deuxième semestre 2022, essentiellement dû à un ralentissement dans le redémarrage de quelques appareils de forage, la reprise des

investissements d'exploration est désormais une réalité. Après des années de faible intensité, elle était devenue incontournable dans un contexte de croissance continue de la demande mondiale de pétrole et de gaz.

Les grands opérateurs américains des services pétroliers constatent ainsi, aujourd'hui, un découplage entre des perspectives favorables d'activité d'exploration et la possible contraction de la croissance économique globale.

DOLFINES bénéficie de ce contexte porteur à deux niveaux :

- ✓ Le chiffre d'affaires réalisé par la division Audit/Inspection sur l'exercice 2022 est de 1.772.810 euros, soit une augmentation de près de 6% au regard de celui de l'exercice 2021 qui s'élevait à 1.668.799 euros, validant notre stratégie de positionnement géographique dans des régions à forte activité avec notre présence au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Amérique latine.
- ✓ Le chiffre d'affaires réalisé par la branche d'activité dite « Dolfines Services » sur l'année 2022 est de 2.029.133 euros contre 1.620.610 euros pour l'exercice 2021, soit une progression de 25%. Les activités de L'Assistance Technique ont continué de bénéficier du redémarrage de certains contrats suspendus en 2020 pendant la pandémie, confirmant la tendance constatée en 2021.

Durant le premier semestre nous avons poursuivi les initiatives déjà lancées l'année dernière qui doivent nous permettre de nous adapter à la dynamique actuelle du marché. Nos efforts commerciaux se sont focalisés sur les marchés historiques, sur l'onshore de la société, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Ces marchés sont aussi des marchés de projets gaziers, dont la volatilité est bien moindre que le marché de l'huile et donne plus de visibilité sur le long terme. Nous avons initié des discussions avec des partenaires locaux pour adapter nos offres au plus près des prix des marchés. Plusieurs de nos clients nous ont renouvelés leur confiance, en particulier sur le marché Algérien.

La stratégie de pénétration du marché offshore en Amérique latine s'est traduite par l'obtention de contrats auprès d'acteurs clés sur des marchés matures. Pendant le 2ème semestre nous avons intensifié nos actions commerciales particulièrement au Brésil pour offrir nos services aux producteurs brésiliens indépendants ainsi qu'aux contracteurs de forage à la recherche d'expertise '*subsea engineer*'. Nous étendons ces actions pour pénétrer d'autres contrées émergentes comme le Suriname et le Guyana.

La qualité de l'expertise offerte à nos clients est la raison d'être de Dolfines. Pour maintenir cette image auprès de nos clients tout en nous adaptant aux contraintes du marché, nous avons initié un projet sur la digitalisation de nos activités, un test pilote avec un sous-traitant est en cours en ce début d'année.

#### o **Ingénierie & Technologies**

Le chiffre d'affaires de l'activité Ingénierie et Technologies s'est établi à 0,13 M€ contre 0,56 M€ en 2021. Il correspond à la finalisation du Feed d'un *Fast Moving Workover Rig* pour une plateforme de forage en Méditerranée.

Les ressources ont été redirigées vers les solutions de demain, sur l'éolien offshore et la digitalisation.

- ✓ L'achèvement des études préliminaires du flotteur TrussFloat©15, extrapolation du Trussfloat©6 pour les futures turbines de 15MW.
- ✓ En parallèle du TrussFloat©15, les équipes ont étudié des solutions pour effectuer les opérations de maintenance lourde sur les turbines directement sur site : le but étant d'éviter de ramener le flotteur au port et ainsi limiter les risques et les coûts associés.

Le projet OHME de DOLFINES porte sur le développement d'un outil télescopique avec services associés pour la maintenance lourde in-situ d'éoliennes en mer posées et flottantes, les changements de pales ou d'éléments de nacelle.

Pensé d'abord pour l'éolien flottant, les dimensions de l'outil permettront de poser ce dernier sur le flotteur même pour faire des interventions de maintenance lourde directement sur site. En permettant d'éviter le remorquage de l'unité au port, il rendrait possible une augmentation de la disponibilité des éoliennes. L'outil étant solidaire du flotteur, tout mouvement relatif avec la turbine est très limité, rendant les opérations sûres et efficaces.

Par ailleurs, pour l'éolien posé, marché déjà existant, la solution adaptable à toute barge autoélévatrice pourra aussi, en plus de la maintenance lourde, effectuer des opérations d'installation de pales en libérant de la disponibilité des plus grosses plateformes-auto-élévatrices pour des opérations requérant leur pleine capacité.

Au total en 2030 on estime à environ 2500 le nombre d'interventions annuelles qui correspondrait au marché disponible pour le OHME.

Un dossier de financement pour sa conception avait été déposé en mars dernier auprès de Corimer. Ce dossier a reçu le soutien d'un grand donneur d'ordres, d'un EPCiste offshore majeur, de plusieurs flottageurs et des 2 pôles mer français : Pôle Mer Méditerranée et Pôle Mer Bretagne Atlantique.

DOLFINES fait partie des 8 lauréats.

Pour sa part, afin de développer l'ingénierie de détail de la solution, DOLFINES a présenté un budget de 3.073.232 € qui a été entièrement retenu pour obtenir un financement de l'ADEME qui prendra la forme d'avances remboursables et/ou de subventions à hauteur de 2.085.452 € et sera versé au fur et à mesure des travaux sur OHMe . La contractualisation de ce financement interviendra dès réception de la décision de la Première Ministre.

Dolfines a démarré ce projet en avril 2022, date de prise en compte pour le financement du projet, pour un aboutissement en début 2024.

## 1.2 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2022, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 1.130.893,58 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré son effort sur :

- 7.379,46 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2019 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat qui initialement devait se terminer en décembre 2018, a fait l'objet d'un avenant validant le report de son terme à juin 2019. Le dossier final a été déposé le 4 juillet 2019 et a été validé par l'ADEME.

- 2.993,11 € consacrés à une étude commencée au cours du 4ème trimestre 2018 visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche. Au cours de l'exercice 2018, les études menées ont permis de déposer deux demandes de brevet. Les travaux réalisés au cours du 1er trimestre 2019 ont abouti à une nouvelle demande de dépôt de brevet en mars 2019.
- 155.028,56 € consacrés au projet « TrussFloat 15 », ce projet commencé en avril 2021 consiste à exécuter le design industriel indispensable à la conception d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de très grande puissance (15 MW). Cet équipement présente une amélioration substantielle dans le sens qu'il n'existe aujourd'hui pas de solution de fondation en eau profonde (typiquement > 60 m) pour de telles puissances. Le marché de l'éolien flottant en France et dans le monde est très prometteur. Le Carbon Trust prévoit que jusqu'à 10,7 GW d'éoliennes flottantes seront réalisables d'ici 2030 et 70 GW d'ici 2040. Le flotteur que Dolfinés est en train de développer dans le cadre du projet TrussFloat 15+ sera parfaitement adapté à ce futur marché par sa flexibilité d'opération, son faible coût à haute stabilité et son adaptabilité aux infrastructures de construction, d'assemblage et d'installation.
- 965.492,45 € consacrés au projet « OHMe », ce projet commencé en octobre 2021 porte sur le développement d'un outil télescopique avec services associés pour la maintenance lourde in-situ d'éoliennes en mer posées et flottantes, les changements de pales ou d'éléments de nacelle. Au cours des exercices 2021 et 2022, Dolfinés a déposé 5 brevets pour sécuriser la propriété intellectuelle. Pensé d'abord pour l'éolien flottant, les dimensions de l'outil permettront de poser ce dernier sur le flotteur même pour faire des interventions de maintenance lourde directement sur site. En permettant d'éviter le remorquage de l'unité au port, il rendrait possible une augmentation de la disponibilité des éoliennes. L'outil étant solidaire du flotteur, tout mouvement relatif avec la turbine est très limité, rendant les opérations sûres et efficaces.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde brut de 5.825.300 € au 31/12/2022.

Les dépenses engagées pour le développement du flotteur support d'éoliennes, celui de l'optimisation de la plateforme flottante, d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de 15 MW et de l'outil télescopique sont éligibles au Crédit Impôt Recherche dont le montant s'élève à 214.124 euros pour l'exercice 2022.

Ce montant est comptabilisé en subvention et se positionne comme un produit d'exploitation.

### 1.3 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En ce début d'année les perspectives restent bonnes avec un carnet de commandes à fin mars de 1,936 M€, même si nous devons rester prudents car le marché est concurrentiel à tous les niveaux :

- 1- Dans les énergies conventionnelles les ressources occidentales de plus en plus rares, sont en concurrence directe avec les ressources locales
- 2- Dans les énergies renouvelables, le nombre de concurrents est croissant sur le marché en France et le nombre d'experts disponibles se raréfie.

▪ **Activité énergies conventionnelles**

En ce début d'année l'activité d'audit et inspection dans les énergies conventionnelles sont de nouveau à un niveau similaire à 2022. L'activité d'assistance technique a vu quelques contrats s'arrêter à cause de clients préférant employer directement les ressources expertes nécessaires compte tenu d'une meilleure visibilité sur le secteur. Nous pensons pouvoir compenser ce déficit d'activité par le succès de notre stratégie de positionnement au Brésil comme mentionné plus haut.

Nous nous positionnons aussi sur l'inspection, inspection dite de Catégorie III et IV, de certains équipements de forage qui sont plus fréquentes et récurrentes que les interventions que nous effectuons pour les redémarrages d'appareil de Forage.

Par ailleurs, en ingénierie, nous sommes sollicités sur quelques petites études et nous nous positionnons pour participer à l'exécution du projet de '*platform rig*' qui semble se dessiner et pour lequel nous avons exécuter le *FEED* en 2022.

▪ **Activités énergies renouvelables**

En ce début d'année nous confirmons certains succès pour l'installation des prochains parcs éoliens de Fécamp. Nous sommes présents dans les usines de production de nacelles et turbines à Saint-Nazaire et au Havre ainsi que dans l'usine de pales de Cherbourg.

Nous avons reçu des sollicitations à l'international, Vietnam, Finlande et Pologne.

Nos efforts sur les expertises techniques dans l'activité photovoltaïque commencent à se conclure en succès.

En ingénierie nous avons positionné un ingénieur dans les équipes d'un des grands turbiniers internationaux pour travailler sur les installations de parcs éoliens nord-américains.

Nous avons aussi signé une première commande pour une étude de positionnement de notre solution OHMe sur le flotteur d'un EPC majeur dans l'activité de l'éolien flottant.

En ce qui concerne les perspectives d'avenir :

Le groupe DOLFINES à vocation à se développer très fortement tant en France qu'à l'international, tant par croissance organique que par acquisition et *build-up* ciblés.

La taille de la Société sera un élément déterminant de sa capacité à participer à de gros appels d'offres et à y répondre favorablement sur un marché international très compétitif.

La présence physique de la Société au Moyen-Orient et au Brésil en particulier est un incontestable atout lui permettant d'assurer son développement dans le cadre de marché ou le contexte local est très important.

La nécessité pour la Société de faire appel à de la main-d'œuvre locale s'impose à elle. Elle doit donc disposer de l'infrastructure et de bureaux locaux dans les pays dans lesquelles elle travaille. La valeur ajoutée de la Société repose sur une expertise technique et surtout intellectuelle et un savoir-faire apporté par son l'expérience et son savoir-faire international. C'est pour cela que les clients viennent chercher Dolfinés plutôt que ses concurrents.

La Société dispose des ressources et des compétences pour répondre à la plupart des sollicitations de ses clients dans les domaines où la valeur ajoutée technologique et en particulier dans sa capacité à produire des études et des expertises techniques pointues est déterminant.

La globalisation du secteur de l'énergie fait que l'expertise et le savoir-faire de Dolfinés hérités de son passé dans les services O&G sont à la fois utiles et reconnus pour l'ensemble des activités de service lié aux énergies renouvelables et en particulier à l'éolien offshore.

Nous sommes convaincus, comme l'ensemble de l'industrie des services para pétroliers, qu'il n'y a pas de réelles frontières entre les activités de l'offshore pétrolier et les activités de l'offshore éolien. La société surfe sur cette évidence. D'autres acquisitions de sociétés sont à prévoir dans l'avenir pour gagner du temps dans l'acquisition de compétences sensiblement complémentaires de celles de Dolfinés mais également pour lui permettre d'avoir une assise en termes de main d'œuvre plus large et déjà formée.

Le Moyen-Orient, et en particulier les Émirats Arabes Unis et l'Arabie Saoudite, sont des zones qui comprennent parfaitement les problématiques liées aux énergies au sens large et qui investissent aujourd'hui massivement dans le secteur des énergies renouvelables.

C'est particulièrement vrai aux Émirats Arabes Unis où beaucoup d'acteurs investissent en recherche et développement sur le secteur des énergies renouvelables solaire et éolien en particulier. La présence de Dolfinés depuis de nombreuses années sur les Émirats arabes unis nous donne une position idéale pour promouvoir notre savoir-faire et nos services avec une proximité immédiate de clients.

L'ambition de Dolfinés, grâce à la synergie entre ses activités issue de l'O&G et de 8.2 France est de se positionner comme un acteur majeur du conseil de l'audit et de l'expertise dans les domaines connexes à l'ensemble des énergies qu'elles soient conventionnelles ou renouvelables.

Plus près de nous, en France et en Europe en particulier, se pose aujourd'hui le problème crucial de la maintenance et du maintien en condition opérationnelle des éoliennes offshore déjà installées. Le problème est encore plus crucial pour les installations en projet dont la taille et l'éloignement des côtes présente un défi majeur et non encore solutionné.

Notre proximité technique avec les développeurs tant français qu'europpéen dans le domaine éolien offshore nous a conduits à réfléchir à des solutions innovantes de maintenance lourde pour ces installations, existantes ou à installer dans le cadre des énormes projets en cours de développement. C'est pour cela que nous avons lancé le projet OHMe (qui signifie Offshore Heavy Maintenance Enabler)

Ce projet a d'ores et déjà reçu le support d'un certain nombre d'opérateurs et de grosses sociétés de services dites EPCI qui voient un intérêt manifeste pour ce produit dans les opérations complexes de maintenance de grosses éoliennes offshore. Ce système permettra des interventions plus simples et surtout plus économiques que par des moyens conventionnels avec des grues de grosse capacité qui sont actuellement réservées aux opérations pétrolières. Ces moyens sont rares et extrêmement onéreux à mettre en œuvre. DOLFINES a créé une start-up dénommée OhmeX-Services destinée à

porter le développement de ce projet dont l'objectif est la fabrication d'un modèle de présérie opérationnel dès l'année 2024.

#### Le geo-market :

Les clients naturels de Dolfines sont soit les opérateurs énergéticiens O&G qui peuvent être des IOC (International Oil Companies) soit des NOC (National Oil Companies) telles que ARAMCO, ADNOC, SONATRACH ou PETROBRASS.

Ces clients sont localisés soit dans la région NAME (North Africa Middle East) soit au Brésil. Dolfines est présente physiquement dans ces régions et bénéficie donc de l'aspect proximité.

Ces gros clients sont aussi ceux qui ont aujourd'hui les moyens de pénétrer le marché des énergies renouvelables. Ils le font avec beaucoup de détermination pour la plupart. C'est particulièrement vrai au Moyen Orient et en particulier aux UAE qui verra l'organisation de la COP28 à la fin 2023 à Dubaï. Le groupe va élargir sa bibliothèque de services en intégrant des produits techniques nouveaux et digitaux pour répondre aux énormes besoins à venir de l'industrie dans le domaine de la transition énergétique.

La croissance du groupe se fera non seulement de manière organique, mais également par croissance externe. Des acquisitions ciblées, cohérentes en termes de métier et en termes de géo-market seront lancées.

#### Les produits et les services :

Le groupe Dolfines se présente délibérément sur les services du conseil, de l'audit et de l'expertise pour toutes les industries liées de près ou de loin à l'énergie. Les demandes de nos clients sont de plus en plus pointues et spécifiques et requièrent méthode et expertise intelligente.

L'objectif de la société est d'apporter toutes les garanties dans le domaine de l'expertise intellectuelle requise par les nouvelles problématiques des développeurs et sociétés de services (EPCI ou associés) pour répondre aux questions de :

- Training et formation dans tous les domaines de l'expertise du groupe
- Expertises techniques
- Audits et inspections
- Conseils et recommandations
- Analyses et conseil RSE (responsabilité sociétale des entreprises) aux entreprises et gros projets
- Conseils stratégiques aux entreprises du secteur énergétique
- QHSE (Qualité, Santé, Sécurité et protection de l'environnement)
- Sciences de l'environnement pour les industriels liés au secteur des énergies,
- Management de l'information liée et développement d'outils digitaux nécessaires

Le sujet de la maintenance lourdes des installations éoliennes offshore sur la base de l'outil OHMe fera l'objet d'un développement particulier dans le cadre de la société OhmeX-Services nouvellement créée. Les modalités de développement extrêmement ambitieux de cette société seront définies dans un proche avenir.

En conclusion, le groupe DOLFINES se donne pour objectif de générer à nouveau de la valeur pour ses actionnaires en déployant ses efforts industriels et des moyens financiers, de manière déterminée sur les produits et services précédemment définis.

## 2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

### 2.1 Augmentation de capital réalisée au profit d'un fournisseur :

Etant préalablement rappelé que le 8 septembre 2022, le Conseil d'administration :

- a décidé de la mise en œuvre de la 6<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022, lui permettant d'autoriser une augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles à libérer par compensation avec une créance liquide et exigible, notamment au profit des sociétés industrielles ou commerciales, fonds d'investissement, organismes, institutions ou entités quelle que soit leur forme, français ou étrangers, investissant de manière régulière dans le secteur des énergies fossiles, des énergies renouvelables, ou des infrastructures énergétiques terrestres ou marines, pour un montant de souscription individuel minimum de 20.000 euros (prime d'émission incluse), et
- a délégué tous pouvoirs au Président Directeur Général à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités de toutes émissions d'actions en conséquence d'une compensation de créances, de fixer les montants à émettre en une ou plusieurs fois, dans les limites fixées par la sixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale, de déterminer la date de jouissance éventuellement rétroactive des actions, de faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour procéder aux émissions d'actions.

Le 9 janvier 2023, un fournisseur titulaire d'une créance certaine, liquide et exigible sur la Société arrêtée à la somme de 187.920 €, consécutive au non-paiement de factures, a émis le souhait d'être compensé de sa créance par l'émission d'actions nouvelles.

Après avoir eu confirmation que ce fournisseur entrait dans les catégories d'investisseurs visées par la 6<sup>ème</sup> résolution susvisée, le 13 janvier 2023, usant de la délégation du Conseil du 8 septembre 2022, le Président-Directeur Général a, en conséquence, décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de 187.920 euros par l'émission de 18.792.000 actions nouvelles de 0,01 € de valeur nominale, dont la souscription, à libérer par compensation avec une créance liquide et exigible, est intégralement réservée à ce fournisseur.

Cette émission d'actions nouvelles a porté le nombre d'actions composant le capital de la Société de 265.056.262 actions à 283.848.262 actions d'une valeur nominale de 0,01 €, en conséquence le capital social a été porté de 2.650.562,62 € à 2.838.482,62 €.

### 2.2 Tirage de la Ligne NEGMA

Conformément au contrat relatif à l'émission d'OCABSA, conclu, le 15 juin 2021 et modifié par avenant du 8 avril 2022, avec la société NEGMA GROUP LTD, au cours du premier trimestre 2023 :

- la Société a procédé à un tirage correspondant à l'émission de 800 obligations convertibles en actions auxquels sont attachés 100.000.000 bons de souscription d'actions.
- 11 demandes de conversions ont été faites par NEGMA traduites par l'émission de 200.000.000 d'actions nouvelles.

Au 31 mars 2023, ces émissions d'actions nouvelles portent le nombre d'actions composant le capital de la Société de 283.848.262 actions à 483.848.262 actions d'une valeur nominale de 0,01 € et le capital social de 2.838.482,62 € à 4.838.482,62 €

### 3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

#### (a) DOLFINES NEW ENERGIES SAS

La Société détient 100% de la SAS DOLFINES NEW ENERGIES.

Au titre de l'exercice écoulé, DOLFINES NEW ENERGIES :

- n'a réalisé aucun chiffre d'affaires ;
- a fait une perte de 13.373 euros ;
- sa situation nette s'élève à -31.712 euros.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée, ils ont été provisionnés à 100% au cours des exercices précédents.

#### (b) DIETSWELL DO BRASIL LIMITADA

Il s'agit d'une filiale de droit brésilien enregistrée au registre du commerce le 26 novembre 2013.

Dietswell Do Brasil Limitada est détenue à 100% par la Société.

Au titre de l'exercice écoulé, Dietswell Do Brasil Limitada :

- A réalisé un chiffre d'affaires de 3.110.279 BRL (575.434 €)
- A fait un bénéfice de 372.670 BRL (66.093 €)
- Sa situation nette s'élève à 305.882 BRL (54.248 €)

#### (c) FEUMAG HOLDING COMPANY LIMITED

La Société détient 30% de Feumag Holding Company Limited ("Feumag"), qui détient elle-même 42,7% de la société DMM, société vecteur des opérations de forage en Algérie.

Les comptes de Feumag ne nous ont pas été communiqués. Nous vous indiquons que la Société n'a plus la charge du suivi des opérations et ne peut garantir la gestion de cette société.

Les titres de participation de Feumag sont dépréciés à 100% depuis le 31 décembre 2010.

#### (d) 8.2 FRANCE SAS

La Société détient 100% de 8.2 FRANCE SAS acquise en septembre 2021

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 871.352,17 €.

Les frais d'acquisition de cette filiale se sont élevés sur l'exercice 2021 à 113.765,95 €. Ceux-ci font l'objet d'amortissements dérogatoires sur une durée de 5 ans.

Au titre de l'exercice écoulé, la société 8.2 FRANCE :

- a réalisé un chiffre d'affaires de 3.313.638 €,
- a fait une perte de 114.164 €,
- a une situation nette qui s'élève à 312.112 €

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

#### (e) 8.2 MADRID DOLFINES Slu

Cette filiale espagnole créée en juin 2022, est détenue à 100% par DOLFINES SA

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 3.000 €.

Au titre de l'exercice écoulé, la société 8.2 MADRID DOLFINES

- a réalisé un chiffre d'affaires de 0 €,
- a fait une perte de 53.215 €,
- a une situation nette qui s'élève à -50.215 €

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

#### 4. PERSONNEL

L'effectif de la Société au 31 décembre 2022 est de 21 salariés dont 15 au siège social.

#### 5. SITUATION D'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2022, la dette financière de la Société est composée des éléments suivants :

- un prêt BPI France à taux zéro d'un montant initial de 490.000,00 euros, remboursable en 20 échéances trimestrielles à partir du 30 juin 2019 jusqu'au 31 mars 2024. Compte tenu de la crise sanitaire BPI France a différé le règlement de deux échéances en 2020 reportant ainsi la fin du remboursement de ce prêt au 30 septembre 2024.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2022 est de 196.000,00 euros.

- Un prêt garanti par l'état (PGE) auprès du CIC d'un montant initial de 300.000,00 euros. Une période de différé d'amortissement en capital a été mise en place jusqu'au 19 mai 2022. Durant cette période de franchise de remboursement en capital, seuls les intérêts, le coût de la garantie de l'Etat seront exigibles. Le terme du plan de remboursement est fixé au 20 avril 2026.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2022 est de 250.581,35 euros.

- Un prêt garanti par l'état (PGE) auprès de la BNP d'un montant initial de 100.000,00 euros. Une période de différé d'amortissement en capital a été mise en place jusqu'au 20 mai 2022. Durant cette période de franchise de remboursement en capital, seuls les intérêts, le coût de la garantie de l'Etat seront exigibles. Le terme du plan de remboursement est fixé au 20 avril 2026.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2022 est de 89.633,43 euros.

- Un prêt garanti par l'état (PGE) auprès du CIC d'un montant initial de 800.000,00 euros. Le terme du plan de remboursement est en cours.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2022 est de 760.949,20 euros.

- Une émission d'obligations convertibles sous forme de Green Bond :

##### Green Bonds 2021

En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration du 9 décembre 2020, sur délégation de compétence de l'assemblée générale, mille cinq cents (1.500) obligations échangeables en actions Dolfines d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal total d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 €) ont été émises et souscrites en janvier 2021.

Les principales caractéristiques de cette émission sont les suivantes :

- montant du placement : 1.500.000 Euros, soit 1.500 OC d'une valeur nominale de 1.000 €
- durée : 24 mois
- rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Au cours de l'exercice 2022, la société a procédé au remboursement de 786.857 € en nominal et 60.464 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2022, le capital restant dû est de 69.909 € et les intérêts de base versés sur les exercices 2021 et 2022 s'élèvent à 193.940 €

#### Green Bonds 2022

En janvier 2022, la Société a réalisé un placement privé de 2 millions d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bonds » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bonds a été décidée par le Conseil d'administration en septembre 2021 sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

Cette émission d'OC Vertes est assortie de garanties : placement des liquidités sur un compte de fiducie dont le montant s'élève à 176.525,08 euros comptabilisés en Immobilisations financières.

Au 31 décembre 2022, mille six cent vingt (1.620) obligations, sous forme de « Green Bonds » d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal d'un million six cent vingt mille euros (1.620.000 €) ont été souscrites.

Les principales caractéristiques de cette émission sont les suivantes :

- montant du placement : 1.620.000 Euros, soit 1.620 OC d'une valeur nominale de 1.000 €
- durée : 24 mois
- rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Au cours de l'exercice 2022, la société a procédé au remboursement de 633.151 € en nominal et 133.320 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2022, le solde du capital restant dû s'élève à 986.849 €, les intérêts de base versés à 133.320 €.

- Une émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions (OCABSA)

Dans le cadre du contrat du 15 juin 2021 modifié par avenant du 8 avril 2022 signés avec la société NEGMA GROUP LTD,

Au cours de l'exercice 2022 :

- la Société a procédé à cinq demandes de tirage pour un total de 6.135.000 euros, dont 2.005.000 € correspondants à la commission d'engagement du contrat signé avec NEGMA. Ces frais d'émission ont été comptabilisés en charges financières sur l'exercice et, 30.000 € au titre d'honoraires.

Ces tirages correspondent à l'émission par la Société de 2.454 obligations convertibles en actions auxquels sont attachés et 39.306.248 bons de souscription d'actions.

- 30 demandes de conversions de 2.454 OCABSA ont été faites par NEGMA correspondant à l'émission de 245 910 714 actions de la Société d'une valeur nominale de 0,01 €.

Au 31 décembre 2022, le solde du compte NEGMA GROUP LTD s'élève à 0 €

## 6. RESULTATS – AFFECTATION

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

### 6.1 EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS FINANCIERS

Le **total général du bilan** s'élève à 9.163.944 euros au 31 décembre 2022 contre 7.266.405 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le **chiffre d'affaires** de la Société s'élève à un montant de 4.163.083 euros contre 3.929.751 euros pour l'exercice précédent.

Les **produits d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont atteint au total 5.699.246 euros contre 4.802.994 euros pour l'exercice précédent.

Les **charges d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont atteint au total 7.119.079 euros contre 6.288.766 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à un montant négatif de 1.419.812 euros contre un montant négatif de 1.485.772 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat financier** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à un montant négatif de 2.585.182 euros contre un montant négatif de 134.463 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat courant avant impôts** s'établit pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à un montant négatif de 4.004.994 euros contre un montant négatif de 1.620.235 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat exceptionnel** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à un montant négatif de 72.663 euros contre un montant positif de 64.543 euros pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 fait ressortir une **perte nette de 4.077.658 euros** contre une perte nette de 1.555.845 euros l'exercice précédent.

### 6.2 RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous avons arrêté les comptes sociaux de l'exercice social le 31 décembre 2022 et constaté que :

- La perte nette comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 s'élève à la somme de 4.077.657,69 euros,
- Le compte "report à nouveau" présente un solde à 0 euros au 31 décembre 2022,
- Le compte "réserve légale" présente un montant créditeur de 19.146,00 euros au 31 décembre 2022,

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de la Société, d'approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils viennent de vous être présentés et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- La perte nette d'un montant de 4.077.657,69 euros au compte de report à nouveau dont le solde passerait ainsi de 0,00 euros à (4.077.657,69) euros.

## 7. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

### 7.1 PROPORTION DU CAPITAL DETENU DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES SALARIES

Au 31 décembre 2022 et à la date du présent rapport, aucun salarié ne détient directement ou indirectement de participation à titre nominatif dans le capital de la Société.

### 7.2 INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Au 31 décembre 2022, la Société n'a pas émis de valeurs mobilières relevant des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

## 8. CAPITAL SOCIAL - COMPOSITION ET DETENTION

### 8.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2021 le capital social de la Société s'élevait à 9.572.774 euros, divisé en 19.145.548 actions ordinaires de cinquante centimes d'euro (0,50 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

- Le 19 juillet 2022, les actionnaires de la Société, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé aux termes de sa deuxième résolution de procéder à une réduction de capital social de 9.381.318,52 euros par réduction de la valeur nominale de l'action de 0,49 euro, pour la porter de 0,50 euro à 0,01 euro.

A l'issue de cette réduction de capital, le capital s'élevait à 191.455,48 €, et était divisé en 19.145.548 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées.

- Au cours de la période du 27 juillet au 31 décembre 2022, la société a réalisé plusieurs augmentations de capital pour un montant total de 2.459.107,14 euros par voie de création de 245.910.714 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Au 31 décembre 2022, le capital social de la société s'élève donc à 2.650.562,62 euros, divisé en 265.056.262 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

### 8.2 DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

#### 8.2.1 Répartition du capital social

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, au 31 décembre 2022, le principal actionnaire inscrit au nominatif est Monsieur Jean-Claude BOURDON à hauteur de :

- 0,24 % au 31 décembre 2022.

La répartition de l'actionnariat au 31 décembre 2022 est la suivante :

	Rate	Capital in €	Nombres d'actions
<b>MANAGEMENT DOLFINES</b>	<b>0,24%</b>	<b>6 227,32</b>	<b>622 732</b>
<b>OTHER REGISTERED SHAREHOLDERS</b>	<b>0,16%</b>	<b>4 348,05</b>	<b>434 805</b>
<b>FLOATING</b>	<b>99,60%</b>	<b>2 639 987,25</b>	<b>263 998 725</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 650 562,62</b>	<b>2 650 056 262</b>

A la date du présent rapport, Monsieur Jean Claude BOURDON détient 0,13% du capital social de la Société, les actionnaires inscrits au nominatif 3,97% et l'actionnariat flottant 95,90%

### 8.2.2 Droits de vote

Au 31 décembre 2022, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Actions	Votes	% Cap.	% Votes
Nominatifs	1 057 537	1 786 297	0,40%	0,67%
Flottant	263 998 725	263 998 725	99,6%	99,3%
<b>Total</b>	<b>265 056 262</b>	<b>265 785 022</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

A la date du présent rapport, suite à des augmentations de capital par création de 218.792.000 actions nouvelles à 0,01 € chacune sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, soit un montant de 2.187.920 euros, le capital s'élève à 4.838.482,62 € divisé en 483.848.262 actions de 0,01€, et la répartition des droits de vote est la suivante :

	Actions	Votes	% Cap.	% Votes
Nominatifs	19 849 537	20 578 297	4,1%	4,25%
Flottant	463 998 725	463 998 725	95,9%	95,75%
<b>Total</b>	<b>483 848 262</b>	<b>484 577 022</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

### 8.2.3 Autocontrôle

Au 31 décembre 2022 et à la date du présent rapport, la Société détient 1 574 actions inscrites au nominatif.

#### Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

La Société a confié à TSAF (Tradition Securities And Futures), la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF, souscrit le 11 mai 2018 pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction.

Au 31 décembre 2022, le solde est de 140.000 actions auto-détenues pour un montant global de 980 euros (calculé au cours de clôture du 30/12/2022).

### Mise en œuvre d'un Programme de Rachat d'actions

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2021 dans sa 7<sup>ème</sup> résolution, le Conseil d'administration de la Société, réuni le 9 août 2021, a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions et a délégué à son Président tous pouvoirs pour mettre en œuvre ce programme.

#### ❖ **Montant maximum alloué, nombre maximal, caractéristiques des titres concernés, prix maximum de rachat**

- Titres concernés : actions ordinaires
- Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'assemblée générale : 10% des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant)
- Nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat : 1.914.555 actions
- Prix maximum d'achat : 10 euros par action (hors frais et commissions)
- Montant maximum affecté pour les besoins du présent programme : 1.500.000 actions.

#### ❖ **Durée du programme de rachat**

L'autorisation de rachat d'actions conférée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2021 est consentie pour une durée de 18 mois à compter de cette assemblée, soit jusqu'au 29 décembre 2022.

Au 31/12/2022, le solde est de 284.008 actions

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2022 sont les suivants :

Achats	:	375.000 actions
Ventes	:	-136.896

Soit un solde au 31 décembre 2022 de 284.008 actions détenues pour un montant global de 1.988,06 euros (calculé au cours de clôture du 30/12/2022).

#### **8.2.4 Les participations croisées**

La Société ne détient aucune participation croisée au 31 décembre 2022.

## **9. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ne comprennent aucune charges et dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, s'il y a lieu, les dépenses visées à l'article 39-5 du Code général des impôts et qui font l'objet du relevé prévu à l'article 54 quater, vous seront communiquées lors de l'assemblée générale ordinaire sous la responsabilité du Commissaire aux comptes. Au titre de l'exercice 2022, nous vous signalons qu'aucune dépense de cette nature n'est à déclarer.

## 10. DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

## 11. PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTRÔLE

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L.233-6, nous vous informons qu'aucune prise de participation ou de contrôle n'a été effectuée par la Société au cours de l'exercice écoulé.

## 12. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

## 13. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les activités de la Société :

- N'entraînent pas de conséquences sociales et environnementales,
- Ne sont pas liées à une activité dangereuse,
- N'entraînent pas de risques financiers liés aux effets de changement climatiques.

## 14. DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, au présent rapport sont annexés les tableaux de délais de paiement suivants :

- Factures reçues et émises non reniées à la date de clôture de l'exercice en **Annexe 2**
- Factures reçues et émises ayant connu un retard du paiement au cours de l'exercice en **Annexe 3**

## 15. MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous informons que les mandats de Messieurs Benoît VERNIZEAU et Yann LEPOUTRE arrivent à leur terme lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous vous proposons de ne pas soumettre à l'assemblée générale le renouvellement de ces mandats et de proposer la nomination en qualité d'administrateur de :

- Rudolph HIDALGO, né le 30 juin 1963 à Beni Saf (Algérie) de nationalité française, demeurant 12, allée des Plumassiers 77600 Bussy Saint Georges
- Jean-François CARMINATI, né le 20 septembre 1957 à Saint Maur des Fossés (94) de nationalité française, demeurant 88 avenue Jean-Jaurès 92120 Montrouge

pour 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

## **16. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS DE LA SOCIETE**

Le Conseil d'Administration propose l'attribution d'une rémunération au profit des administrateurs indépendants pour un total annuel de 18.000 euros.

## **17. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE**

Nous vous informons que le mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

## **18. DELEGATIONS DE POUVOIR ET OU DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Afin d'accompagner la stratégie de la Société, il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires de consentir au Conseil d'administration de nouvelles délégations de compétences et/ou de pouvoirs, lesquelles sont détaillées dans un rapport spécifique, dont notamment une compétence à l'effet de réaliser des augmentations de capital dans le cadre d'opérations de croissance externe.

## **19. REGROUPEMENT D' ACTIONS ET REDUCTION DU NOMINAL**

Afin d'améliorer la visibilité de l'action Dolfines et de réduire le nombre d'actions en circulation qui ne semble pas adapté à la taille de notre Société, il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de procéder à un regroupement d'actions de la Société immédiatement suivi d'une réduction de la valeur du nominal.

## **20. ARRETE DE L'ORDRE DU JOUR, DU TEXTE DES RESOLUTIONS ET DE LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

Nous vous proposons de réunir les actionnaires de la Société en assemblée générale mixte le mercredi 28 juin 2023 à 10h30 à l'effet de se prononcer sur l'ordre du jour ainsi libellé :

### **A. A TITRE ORDINAIRE :**

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
3. Lecture des rapports complémentaires du Conseil d'administration relatifs aux utilisations au cours de l'exercice 2022 des délégations de compétence en matière d'augmentation de capital consenties au Conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires ;
4. Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
5. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
6. Lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes relatifs aux augmentations de capital réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
7. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux administrateurs ;

8. Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 - Approbation des dépenses non déductibles – situation des capitaux propres ;
9. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
10. Information sur l'usage au cours de l'exercice 2022 des délégations de compétence en matière d'augmentation de capital consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale ;
11. Nomination de Rudolph HIDALGO en qualité d'administrateur ;
12. Nomination de Jean-François CARMINATI en qualité d'administrateur ;
13. Fixation de la rémunération à accorder aux administrateurs indépendants de la Société pour l'exercice 2023 ;
14. Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions.

**B. A TITRE EXTRAORDINAIRE :**

15. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
16. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public ;
17. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou valeurs mobilières en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
18. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée à l'article L.411-2 1° du code monétaire et financier ;
19. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ;
20. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres ;

21. Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale ;
22. Fixation du montant global des délégations conférées aux termes des 16ème à 20ème résolutions ;
23. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des 16ème à 20ème résolutions ;
24. Regroupement des actions de la Société ;
25. Réduction de la valeur nominale des actions, sous condition de la réalisation préalable du regroupement des actions de la Société ;
26. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
27. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du Conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le Conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales (iv) des salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ;
28. Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ;
29. Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des 27ème et 28ème résolutions ;
30. Autorisation à donner au Conseil d'administration de la Société aux fins de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ;
31. Délégation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne entreprise ;
32. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues ;
33. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Conseil quitus de l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

## **Le Conseil d'administration**

**Annexe 1**

**Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

(En euros)

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
<b>Capital social en fin d'exercice</b>					
Capital social	2 650 563	9 572 774	9 272 774	6 418 593	6 364 170
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	2 650 563	9 572 774	9 272 774	6 418 593	6 364 170
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes	4 163 083	3 929 751	2 525 286	6 030 818	7 149 218
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(3 786 490)	(1 548 169)	(2 156 148)	(1 366 471)	(405 623)
Impôts sur les bénéfices		152	11 754	153	2 446
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(4 077 658)	(1 555 845)	(2 258 519)	(2 661 855)	(276 322)
Résultat distribué					
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions		(0)	(0)	(0)	(0)
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions		(0)	(0)	(0)	(0)
Dividende attribué à chaque action					
<b>Effectif</b>					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	21	27	21	39	38
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 118 098	1 864 224	1 288 962	2 641 714	3 100 537
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	668 843	592 162	420 802	755 816	850 266



